

A MONTANT DES OPÉRATIONS RÉALISÉES							
OPÉRATIONS TAXÉES (H.T.)			OPÉRATIONS NON TAXÉES				
A1	Ventes, prestations de services	0979	E1	Exportations hors UE	0032
A2	Autres opérations imposables	0981	E2	Autres opérations non imposables	0033
A3	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du code général des impôts)	0044	E3	Ventes à distance taxables dans un autre État membre au profit des personnes non assujetties – Ventes BtoC	0047
A4	Importations (autres que les produits pétroliers)	0056	Pré-remplissage intégral dès 2022	E4	Importations (autres que les produits pétroliers)	0052	Pré-remplissage intégral courant 2024
				E5	Sorties de régime fiscal suspensif (autres que les produits pétroliers)	0053	Absence pré-remplissage
				E6	Importations placées sous régime fiscal suspensif (autres que les produits pétroliers)	0054	Pré-remplissage intégral courant 2024
A5	Sorties de régime fiscal suspensif (autres que les produits pétroliers)	0051	Absence pré-remplissage	F1	Acquisitions intracommunautaires	0055	Absence pré-remplissage
				F2	Livraisons intracommunautaires à destination d'une personne assujettie – Ventes BtoB	0034
				F3	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	0029
B1	Mises à la consommation de produits pétroliers	0048	Absence pré-remplissage	F4	Mises à la consommation de produits pétroliers	0049	Absence pré-remplissage
B2	Acquisitions intracommunautaires	0031	F5	Importations de produits pétroliers placées sous régime fiscal suspensif	0056	Absence pré-remplissage
B3	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France	0030	F6	Achats en franchise	0037
B4	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du code général des impôts)	0040	F7	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du code général des impôts)	0043
B5	Régularisations (important : cf. notice)	0036	F8	Régularisations (important : cf. notice)	0039
B DÉCOMPTE DE LA TVA À PAYER							
TVA BRUTE			Base hors taxe	Taxe due			
Opérations réalisées en France métropolitaine hors produits pétroliers et importations							
08	Taux normal 20 %	0207				
09	Taux réduit 5,5 %	0105				
9B	Taux réduit 10 %	0151				
Opérations réalisées dans les DOM hors produits pétroliers et importations							
10	Taux normal 8,5 %	0201				
11	Taux réduit 2,1 %	0100				
Opérations imposables à un autre taux (France métropolitaine ou DOM) hors produits pétroliers et importations							
13	Anciens taux	0900				
14	Opérations imposables à un taux particulier (décompte effectué sur annexe 3310 A)	0950				
Produits pétroliers							
P1	Taux normal 20 %	0208	Absence pré-remplissage		Pré-remplissage intégral dès 2022		
P2	Taux réduit 13 %	0152	Absence pré-remplissage		Pré-remplissage intégral dès 2022		
Importations							
I1	Taux normal 20 %	0210	pré-remplissage partiel dès 2022 : sorties RFS non pré-remplies		pré-remplissage partiel dès 2022 : sorties RFS non pré-remplies		
I2	Taux réduit 10 %	0211	pré-remplissage partiel dès 2022 : sorties RFS non pré-remplies		pré-remplissage partiel dès 2022 : sorties RFS non pré-remplies		
I3	Taux réduit 8,5 %	0212	pré-remplissage partiel dès 2022 : sorties RFS non pré-remplies		pré-remplissage partiel dès 2022 : sorties RFS non pré-remplies		
I4	Taux réduit 5,5 %	0213	pré-remplissage partiel dès 2022 : sorties RFS non pré-remplies		pré-remplissage partiel dès 2022 : sorties RFS non pré-remplies		
I5	Taux réduit 2,1 %	0214	pré-remplissage partiel dès 2022 : sorties RFS non pré-remplies		pré-remplissage partiel dès 2022 : sorties RFS non pré-remplies		
I6	Taux réduit 1,05 %	0215	pré-remplissage partiel dès 2022 : sorties RFS non pré-remplies		pré-remplissage partiel dès 2022 : sorties RFS non pré-remplies		
15	TVA antérieurement déduite à reverser (dont TVA sur les produits pétroliers) (dont TVA sur les produits importés hors produits pétroliers)			0600		
5B	Sommes à ajouter, y compris acompte congés (exprimées en euro)			0602		